

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 27 DECEMBRE 2013

CONVOCATION DU 17 DECEMBRE 2013

Étaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Raymond BENITO.

Absent non excusé : M. Philippe LATASTE

Absente excusée : Marie-Martine LAURENT

Absent excusé : Pascal RIVET a donné procuration à C. PERONNE

Secrétaire de séance : M. Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente au Conseil municipal la proposition de rapport sur le prix et la qualité du service assainissement, pour l'année 2013, établi par la Direction Départementale des Territoires sur la base des informations fournies par la mairie et la SAUR.

Après étude, et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide ce rapport comme il est présenté.

3-ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune prévoit de supprimer les lagunes du Bourg et de transférer les effluents vers la lagune de la Grange.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que la commission « Appels d'offres » s'est réunie le vendredi 13 décembre 2013 en présence de M. CHANSEAUD, (CG16) et du chargé de l'analyse des offres HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE pour l'ouverture des plis du lot n°3 : la fourniture et la pose de deux conduites de refoulement en tranchée commune en PVC PN16 :

Trois entreprises ont remis une offre, il s'agit de :

- COLAS 58 000,00 € HT
- SADE 63 011,50 € HT
- ARSICAUD 49 997,14 € HT

L'entreprise DUBREUIL s'est excusée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, et après avoir entendu l'avis de la commission ad hoc, le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise ARSICAUD.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, cette proposition sera notifiée au candidat retenu après le délai de suspension légal.

4-PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. André JOURDE a repris son activité à mi-temps sous conditions médicales. Un emploi du temps approprié, validé par le Médecin du travail, a été présenté par M. le Maire à M. JOURDE qui a accepté.

5-DEVIS

M. le Maire présente et commente au Conseil municipal deux devis :

- **Réparation ancien lave vaisselle de l'école** : devis MAT HOTEL 465,50 € TTC.

- **Réfection du plafond du club house du stade de foot** : devis RESEAU PRO

pour l'achat de plaques et fournitures diverses 1 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour ces deux devis.

6-INFOS

Recensement de la population :

La population légale de la commune en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 est :

- Population municipale 831
- Population comptée à part 17
- Population totale 848

Prochain conseil le vendredi 24 janvier 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.